

AFFAIRE N° 1. - Réserve par la Commune de 160 m<sup>2</sup> de bureaux situés à l'étage dans l'ensemble administratif que la S.I.D.R. envisage de mettre en construction au CHAUDRON.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre n° P. 154 JJ/GR du 25 Février dernier, Monsieur le Directeur de la S.I.D.R. a porté à ma connaissance que sa Société envisage de mettre en construction un ensemble administratif au Chaudron dans lequel seraient réservés à la Commune, en location simple, à l'étage, 160 m<sup>2</sup> de bureaux.

Le montant de la location à prévoir serait de 94 000 Frs CFA par mois.

Monsieur le Directeur de la S.I.D.R. voudrait savoir si le Conseil accepte ses propositions et dans l'affirmative, quelle serait la durée du bail.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

M. CHANE KUNE. - Est-ce 94 000 Frs par mois ou par an ?

M. LE MAIRE. - Par mois, je vous donne les propositions de la S.I.D.R.

M. CHANE KUNE. - Je croyais avoir mal entendu !

LE MAIRE. - La S.I.D.R. avait voulu que nous construisions un bâtiment administratif au CHAUDRON, mais nous n'avons pas été d'accord. Il nous faut simplement des locaux pour installer les bureaux de l'A. M. C. La S.I.D.R. nous propose un étage en location. Je vous soumetts cette proposition. La Commission du Budget et des Finances l'a examinée et, comme vous, s'est étonnée de son prix élevé. Elle a souhaité avoir l'évaluation des Domaines avant de se prononcer.

M. PARIS. - Même si les Domaines sont d'accord sur le prix, dès ici, je vote contre.

M. CHEVASSUS. - 160 m<sup>2</sup>, ce n'est pas très grand.

LE MAIRE. - Je suis entièrement de votre avis, mais nous allons demander l'avis des Domaines.

M. BEDIER. - Un avis ne nous engage pas.

M. PARIS. - Nous ne sommes pas obligés de soumettre cette question aux Domaines. Nous pouvons fort bien rejeter la proposition.

LE MAIRE. - Ce prix nous paraît énorme, c'est pour cela que nous allons demander l'avis des Domaines. Même s'ils sont d'accord, nous pouvons prendre une autre décision.

M. BEDIER. - Je crois que nous pouvons nous passer de l'avis des Domaines et d'ores et déjà refuser la proposition.

M. GALLARD. - On pourrait soumettre le projet au contrôle des Opérations Immobilières.

A l'unanimité, le Conseil Municipal rejette la proposition de location de la S.I.D.R. à ce prix qui est trop élevé.